Réf. Farde e-Assemblées : 2694484

N° OJ : **21**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/02/2026

Objet : Convention avec l'asbl New Samusoscial pour le don de jeux, jouets et matériel de psychomotricité.

Le Conseil communal,

Considérant que dans le cadre de sa politique de solidarité et de cohésion sociale, la Ville de Bruxelles mène des actions visant à soutenir les personnes en situation de précarité et à favoriser l'égalité des chances, en particulier pour les familles et enfants ;

Considérant qu'à l'approche des fêtes de fin d'année, période traditionnellement associée au partage et à la générosité, il a été constaté que de nombreuses personnes sans chez-soi, et plus particulièrement des mamans solos, rencontrent d'importantes difficultés matérielles ne leur permettant pas d'offrir des cadeaux à leurs enfants ;

Considérant que, soucieuse d'apporter un soutien concret à ces familles vulnérables, la Ville de Bruxelles a souhaité procéder à un don de jeux, de jouets et de matériel de psychomotricité à l'asbl New Samusocial qui accueille le public visé ;

Considérant que ce don a pour objectif de contribuer au bien-être et à l'épanouissement des enfants concernés, tout en leur permettant de vivre un moment festif et symbolique à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl New Samusocial afin de définir les modalités et conditions dans lesquelles ce don est effectué, ainsi que les engagements respectifs des parties ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl New Samusocial dans le cadre d'une donation de jeux, de jouets et de matériel de psychomotricité, est adoptée.

Annexes :

Convention de dons New Samusocial_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)